

Image not found or type unknown



Acheter en zone artisanale

Par **sandrine**, le **25/08/2011 à 16:54**

Bonjourrrrrje suis interressée par un etablissement commercial qui a cessé son activité et qui est actuellement en ;mais avant tout je suis un particulier et exerce un metier de nourrice agréée.rnrnje souhaiterai donc savoir s'il est possible de l'acquérir pour en faire mon domicile ?

Par **mimi493**, le **25/08/2011 à 17:00**

Demandez à la mairie, mais normalement, vu que c'est pour en faire votre domicile, j'en doute